

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation : Stéphane CREACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face à une urgence climatique accrue, le Président du Conseil régional présente dans ce rapport sa volonté d'agir pour moins de carbone, plus d'emplois, plus de cohésion, trois conditions d'un futur plus désirable. Il identifie ainsi plusieurs axes de travail pour renforcer l'engagement de la Région dans la lutte contre le changement climatique, dans le prolongement de la démarche Breizh COP, en mettant l'accent sur la mobilisation collective et l'engagement politique. Il propose également de poursuivre un processus de réorientation des politiques régionales.

Outre le débat sur ces orientations, le Président propose à son assemblée de valider l'installation du Haut conseil breton pour le climat, dont la feuille de route, la composition et les modalités de fonctionnement opérationnel seront proposées à la session de février 2022.

Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), qui n'avait pas pu être présenté en même temps que le RADD, est annexé à ce rapport.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional propose dans ce dossier une approche intégrée de l'enjeu climatique. Il s'agit à la fois d'une revue consolidée de toutes les actions déjà engagées, mais aussi d'une affirmation politique forte de placer le climat au cœur du développement durable de la Bretagne et en conséquence de réorienter certaines politiques régionales. La lecture du document est rendue quelque peu complexe du fait de cette double approche qui ne permet pas toujours facilement de comprendre ce qui relève de l'existant, de la continuité, et ce qui relèverait d'une véritable rupture.

Le CESER relève cependant d'emblée une évolution sensible du discours, avec l'affirmation de l'impératif social. Il ne peut que se réjouir de cette approche qu'il avait développée en 2017¹, puis complétée en 2019² et 2021³ avec les premiers constats et enseignements qui pouvaient être tirés des crises traversées successivement.

2.1. La Bretagne face au défi climatique : une responsabilité collective qui appelle une action coordonnée

Dans cette première partie, l'accent est mis sur la mobilisation collective engagée depuis le début de la démarche Breizh COP et qu'il convient de poursuivre. Le CESER appuie cette volonté de continuité, de pédagogie et d'élargissement de la participation citoyenne, la démarche Breizh COP n'étant pas connue du grand public.

Il l'appuie d'autant plus que plusieurs dossiers présentés à cette session, très intégrateurs et ambitieux politiquement, sont relativement complexes, ce qui soulève des questions en termes de bonne compréhension et de bonne appropriation des défis qui sont devant nous et des solutions proposées pour les relever. Comme il

¹ *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne, 2017*

² *(Re)faire société, contribution du CESER de Bretagne au grand débat national, 2019*

³ *De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne, 2020.*

l'indique dans un autre avis, le CESER souhaite que l'intégration soit recherchée dans le sens de la simplification et de la cohérence, mais il pointe aussi le risque d'une plus grande complexité qui pourrait être de nature à décourager.

En matière de gouvernance des enjeux climatiques, et en écho avec le dossier relatif au SRADDET présenté lors de cette même session, le Conseil régional propose à la fois de mobiliser les conférences régionales existantes et de créer une nouvelle instance, le Comité permanent du climat. Ce comité, constitué de l'Etat, de la Région et des intercommunalités bretonnes, assurera la coordination et l'opérationnalisation des actions climatiques, le suivi et l'évaluation des stratégies et des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le CESER attend des précisions sur sa composition, ses missions, son niveau d'intervention. Est-il à comprendre comme une « CTAP climat » ? Ou comme une nouvelle « conférence régionale climat » ? Ce n'est pas la même chose.

Toujours attaché au renforcement de la connaissance et de ses fondements scientifiques pour éclairer l'action publique, le CESER partage l'ambition donnée à l'observation des données climatiques (et à l'observation en général), et à leur très large accessibilité.

La nouvelle stratégie nationale bas carbone impose la redéfinition des objectifs énergétiques et climatiques, insuffisants dans le SRADDET actuel. Le CESER partage le constat d'un exercice complexe, mais nécessaire, qui mettra à l'épreuve la dynamique collective engagée dans la Breizh COP.

2.2. Le climat, enjeu structurant de la mandature qui s'ouvre

Cette deuxième partie traduit les évolutions apportées à la gouvernance politique pour mieux répondre aux enjeux climatiques, à la fois en interne avec la création d'une commission « Climat, transitions et biodiversité » et un programme de formation des élus, et d'autre part avec la création du Haut conseil breton pour le climat.

Le CESER approuve la création de ce conseil scientifique pluridisciplinaire et indépendant, et sa double mission d'éclairage du Conseil régional et d'information générale du grand public sur le changement climatique et ses impacts en Bretagne. Il en avait exprimé la proposition régulièrement au cours de la démarche Breizh COP en souhaitant une communication publique transparente et sans délai des avis et autres travaux du comité scientifique qui existait alors.

Il apprécie aussi particulièrement les échanges préalables qui ont pu avoir lieu avec le groupe d'experts scientifiques chargés de la préfiguration du futur conseil, destinés à bien articuler les missions des deux instances - le Haut conseil breton pour le climat et le CESER - chargées d'émettre des avis consultatifs à l'attention première des élus du Conseil régional, et qu'elles espèrent évidemment être pris en compte. Ces échanges préalables ont confirmé la complémentarité de la démarche scientifique et de l'expression de la société civile organisée, l'intérêt réciproque pour un dialogue renforcé, dans le respect de l'indépendance, de la nature, du rôle et des missions spécifiques de chaque instance, la possibilité d'information mutuelle régulière et de contributions croisées, et l'attention portée à la suite donnée par le Conseil régional aux avis émis.

Dans son étude « *Recherche(s) et innovation(s)* » (2018), le CESER indiquait que les échanges des collectivités avec le monde de la recherche « *s'effectuent plutôt à un niveau technique, les exemples d'un dialogue de fond entre chercheurs et élus, de même que la référence à des travaux de recherche par des élus, demeurant rares* ». Au vu des enjeux, il semble particulièrement important que le futur Haut conseil breton pour le climat soit bien conçu comme une instance d'échange avec les élus et effectivement mobilisé comme tel.

Le CESER approuve donc le principe de création du Haut conseil breton pour le climat, et attend les précisions annoncées pour février 2022 de sa composition, de sa feuille de route et des moyens alloués.

Le CESER renvoie aussi aux préconisations de son rapport « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !* » (octobre 2020) qui appelaient notamment à mieux articuler les enjeux climatiques avec ceux de la

préservation et de la restauration de la biodiversité, ceux-ci étant étroitement liés. Ne pourrait-on envisager, à terme, l'évolution vers un Haut conseil breton pour le climat et la biodiversité ? Cela irait aussi dans le sens de l'extension progressive du champ d'application du budget vert, à d'autres enjeux environnementaux que les seuls enjeux climatiques.

Le CESER attire aussi l'attention du Conseil régional sur l'importance de veiller à la complémentarité des avis et travaux du futur Haut conseil pour le climat avec ceux des autres acteurs et instances scientifiques existants en Bretagne (ex : Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB), Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), etc.).

L'intégration progressive de l'enjeu climatique dans l'ensemble des politiques régionales va mobiliser plusieurs outils tels que l'élaboration d'un plan de transition adossé au BEGES (voir le point 2.4 à suivre), la budgétisation verte et l'éco-socio-conditionnalité des aides, qui devient une réalité suite à une préconisation ancienne du CESER. Ces outils ont vocation à devenir des outils de pilotage de l'action publique. Le CESER a déjà fait part de son intérêt très fort pour ces démarches et de son souhait d'y être associé dans la durée.

Le CESER se mobilise depuis de très nombreuses années pour un objectif partagé de cohésion sociale, vers un futur souhaité. Les nouveaux projets engagés ou à engager sont autant de pierres à l'édifice d'un monde ouvert et démocratique, pour lequel il y a une obligation de sérieux et d'exemplarité des exigences et des réponses politiques.

Le CESER reste bien conscient des graves difficultés du « vivre ensemble », mais c'est aussi pour ces raisons qu'il reste un atout dans la contribution au débat public organisé. Il confirme sa disponibilité pour contribuer à faire « sens commun ». La route est accessible pour toutes et tous, il faut pour ce faire s'en donner les moyens.

2.3. Un processus de réorientation des politiques régionales d'ores et déjà engagé, amené à se poursuivre sur la durée de la mandature

La réorientation des politiques régionales en faveur d'une plus grande prise en compte des enjeux climatiques est une nécessité au regard des objectifs à atteindre, tant en matière d'atténuation que d'adaptation, et ce troisième chapitre en dessine quelques pistes. Comme indiqué plus haut, il reste difficile à la lecture de repérer ce qui existe déjà, ce qui s'inscrit en continuité de l'existant et ce qui traduirait une « rupture négociée » selon le terme consacré dans la Breizh COP.

Le CESER souligne également la difficulté à saisir la cohérence des objectifs fixés et des trajectoires permettant de les atteindre.

La prospective engagée pour l'agriculture doit par exemple permettre « *d'imaginer les possibles pour une agriculture bretonne de demain décarbonée* », ce dernier terme renvoyant à un objectif de division par deux des émissions en 2050 par rapport à aujourd'hui. A propos des activités maritimes, il est proposé « *d'accompagner les acteurs de la filière vers une filière neutre en carbone* ». Enfin, pour les autres activités économiques, aucun objectif n'est précisément fixé, mais plutôt un processus de « *décarbonation de l'économie* ». Les notions de réduction des émissions, de neutralité carbone ou de décarbonation sont faciles à comprendre au sens large, mais beaucoup moins dans leur aspect concret. Comment sont-elles définies ? A quel horizon temporel ? Les mêmes objectifs peuvent-ils s'appliquer à des secteurs différents ? Quels sont les modes de calcul et de bilan carbone ? Comment les importations / exportations sont-elles prises en compte ?

Alors qu'au niveau européen se prépare un nouveau cycle de politiques pour le climat (Fit for 55), la définition de nouveaux objectifs climatiques et énergétiques rendue obligatoire par la loi Climat et résilience fixera un nouveau cadre qu'il conviendra de décliner plus précisément dans les différentes filières économiques. La rigueur des raisonnements est un préalable à la réorientation des politiques. Le Haut conseil breton pour le climat pourra en outre clarifier les différentes notions ainsi que les modes de calcul et de bilan carbone.

2.3.1. Une politique énergétique résolument tournée vers le « moins de carbone »

Sur proposition de David CABEDOCE et Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Dans le cadre de sa stratégie climatique, le Conseil régional engage un processus de réorientation des politiques régionales dans ce domaine. De nombreuses dynamiques déjà engagées lors de la dernière mandature seront poursuivies. Le CESER note que l'axe structurant de cette politique énergétique est le « moins de carbone ». Deux axes principaux sont évoqués :

- premièrement, la réduction des consommations d'énergie avec comme levier majeur la rénovation thermique des bâtiments ;
- deuxièmement, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Le CESER observe que, pour l'atteinte de ces objectifs, l'ensemble des valeurs cibles ne sont pas chiffrées (contrairement aux années antérieures) et que tous les leviers d'action ne sont pas mentionnés.

Dans le but de réduire les consommations d'énergie, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de pérenniser le Service public d'accompagnement de rénovation énergétique (SARE) qui a déjà permis d'accompagner 30 000 foyers. Le CESER note avec intérêt le projet de création d'une société de tiers financement et aurait aimé avoir davantage d'informations concernant ce projet (objectifs, moyens, publics visés...). Les projets de rénovation thermique des bâtiments ont besoin d'aides pérennes et stables, donnant une bonne visibilité aux ménages et aux institutions qui les aident. La formation des professionnel·les du bâtiment est aussi un facteur déterminant.

Pour les déplacements, le CESER note que la Bretagne présente une distance moyenne du trajet domicile-travail supérieure à la moyenne nationale : il y a donc bien un enjeu énergétique majeur à réduire/optimiser ces déplacements. Cela nécessite une réflexion globale en matière d'aménagement du territoire, de déploiement des transports collectifs, d'aménagement des horaires de travail dans les entreprises pour aider le covoiturage, etc.

Le CESER approuve la création d'un observatoire de la rénovation énergétique en coopération avec l'ensemble des acteurs de cette filière, afin d'observer au mieux les impacts des dispositifs d'aide. En 2022, le Conseil régional élaborera son Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE). Sans plus d'information à ce stade, le CESER ne peut guère se prononcer sur ce programme.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de décarbonation, le Conseil régional souhaite favoriser l'acceptabilité locale des projets d'énergies renouvelables (pour mémoire, en 2020, le taux d'atteinte des valeurs cibles régionales en ce domaine n'était que de 60%). Pour cela, il envisage la mise en place d'un réseau de conseillers à destination des collectivités afin de mieux informer les populations. Le CESER s'interroge toutefois sur la pertinence de la mise en place de ce réseau de conseillers. En effet, quels seront les moyens, objectifs et arguments développés par ce réseau, et s'agit-il du seul moyen pour faire accepter ces projets ? Si le CESER défend le développement massif des énergies renouvelables, nécessité dont témoignent les derniers scénarios de RTE, il souligne que ce développement doit être mené de manière exemplaire pour être bien compris et accepté par la population. Cela passera vraisemblablement par une planification spatiale concertée à l'échelle des EPCI, ce qui nécessite un soutien fort de ces collectivités par la Région.

Dans le domaine des énergies marines renouvelables, le Conseil régional met l'accent sur le développement de l'éolien flottant pour atteindre son objectif ambitieux de plus de 3GW de potentiel disponible immédiatement, mais là encore l'acceptabilité de la population sera un élément crucial pour atteindre ces objectifs, de même que l'innovation et le développement des autres énergies marines (houlomoteur, utilisation des courants marins...).

En ce qui concerne l'hydrogène renouvelable, la feuille de route a été adoptée par le Conseil régional en juillet 2020. Celle-ci sera renforcée par les premières boucles locales afin d'amorcer l'usage de l'hydrogène vert (infrastructures et usagers). Au regard des opportunités offertes par cette énergie et le nombre important d'acteurs publics et privés

concernés, le CESER estime que le Conseil régional devrait jouer un rôle de coordonnateur pour l'ensemble de la filière hydrogène.

S'agissant des réseaux, quel que soit le scénario qui sera *in fine* retenu, sa mise en œuvre nécessitera d'importants investissements sur les réseaux de transport et de distribution pour assurer l'accès à l'électricité avec des modes de production de plus en plus locaux et intermittents ainsi qu'avec l'évolution des modes de consommation (dont l'usage du véhicule électrique et le développement nécessaire d'une infrastructure publique et privée de bornes de recharge accessibles à tous et maillant le territoire breton). Le maintien de l'engagement de la Région dans le projet SMILE est positif.

Le CESER note avec intérêt que le Conseil régional pilotera une étude globale sur la méthanisation dans le but d'établir des préconisations compatibles avec ses nombreux enjeux et les évolutions souhaitées.

2.3.2. Une politique de mobilités solidaires, durables et décarbonées

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER partage largement le constat du Conseil régional quant à la situation des mobilités en Bretagne qui restent très largement dominées par le mode routier. A ce titre, le CESER rappelle son avis émis sur la feuille de route « *S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées* ». Le CESER rappelle aussi la nécessité de tenir les objectifs fixés par celle-ci, notamment la baisse du niveau de gaz à effet de serre (GES) en Bretagne à l'horizon 2040 et 2050, avec respectivement -66% et -83% par rapport au niveau des émissions en 2015.

En outre, le CESER rappelle l'imbrication très forte entre les politiques de mobilités et les choix d'aménagement du territoire qui conditionnent l'atteinte des objectifs de réduction de GES. A ce titre, le CESER constate que de nouveaux projets de mise à 2X2 voies (projet RN176) sont d'ores et déjà inscrits au prochain Contrat de plan Etat-Région (CPER). Le CESER s'interroge donc sur la cohérence de tels aménagements en lien avec l'ambition affichée par le Conseil régional.

Enfin, le CESER s'inquiète des effets de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui morcelle la compétence transport entre Conseil régional et EPCI. La mise en œuvre de solutions de mobilités décarbonées nécessite une approche globale et donc la mise en œuvre de politiques de transports cohérentes entre tous les échelons territoriaux.

Face au constat inquiétant, tant sur l'environnement – les mobilités représentant le deuxième facteur d'émission des GES - que sur la santé, avec plusieurs milliers de décès chaque année, conséquence de la pollution atmosphérique, et comme il l'avait exprimé dans son avis sur la feuille de route « *S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées* », le CESER considère qu'il est urgent et nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques en rupture avec le dogme de la concurrence entre modes, aux effets dispendieux tant d'un point de vue économique, que social et environnemental.

2.3.3. Une politique économique et de formation orientée vers moins de carbone et plus d'emplois

2.3.3.1. L'agriculture et l'agro-alimentaire à la conjonction d'un double défi climatique et économique

Sur proposition de Laetitia BOUVIER
au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER partage l'idée que l'agriculture et l'agroalimentaire détiennent une part significative des solutions dans la lutte contre le changement climatique en Bretagne de par leur possibilité d'agir sur les deux facettes, le stockage et les émissions de GES. En effet, le potentiel, encore non exploité, des secteurs agricole et sylvicole pour le stockage du carbone est fort et les possibilités de réduction des émissions de GES des secteurs agricoles et agroalimentaires

sont nombreuses, comme le montrent des études en cours liées aux changements de pratiques opérés. La mise en œuvre de ces évolutions pose des défis importants, ouvrant des débats complexes. Dès lors, le CESER salue la mobilisation des parties prenantes autour d'une réflexion prospective, méthode qu'il juge adaptée pour engager un débat précis et documenté sur les déclinaisons pour l'agriculture des objectifs de réduction des émissions de GES et invite le Conseil régional à y associer le plus largement possible les représentants de la profession.

Le Conseil régional annonce également la mise en œuvre d'ici fin 2022 d'une structure régionale de compensation carbone, ouverte aux financements privés, et favorable au développement de projets et pratiques agricoles et sylvicoles bas carbone. Le CESER souhaiterait avoir plus d'informations sur ce projet et sur son articulation avec les associations déjà existantes et faisant des contrats de prestations de service environnemental.

2.3.3.2. Les activités maritimes directement impactées par l'enjeu climatique

Sur proposition de Daniel CLOAREC et David RIOU
au nom de la commission « Economie et innovation »

Comme rappelé dans le bordereau, les activités maritimes seront directement impactées par l'enjeu climatique avec des conséquences sur les écosystèmes qui seront nombreuses et impacteront les filières de la pêche et de l'aquaculture. Ce constat renvoie à trois enjeux :

- identifier et mesurer l'ampleur de ces conséquences. Sur ce point, le CESER salue le soutien annoncé au renforcement de la connaissance scientifique sur les écosystèmes ;
- s'adapter aux conséquences du changement climatique. Sur ce point, le CESER attend que la Région apporte des précisions sur la manière dont elle entend accompagner les mutations des activités (accompagnement dont le principe est ici posé mais pas détaillé) ;
- atténuer les impacts de ces secteurs d'activité. Sur ce point, le bordereau propose d'« accompagner les acteurs de la filière vers une filière neutre en carbone ». Cet objectif est, sauf erreur de notre part, nouveau, et il importe de le préciser : de quelle filière parle-t-on ici ? A quel horizon cette neutralité carbone devra-t-elle intervenir ?

De ce dernier point découle la question du rythme des transitions à conduire, ainsi que celle des moyens que les acteurs publics pourront consacrer à cet accompagnement. Le CESER note que cet accompagnement des transitions est un des axes de la politique régionale en matière de pêche et d'aquaculture et constituera une des priorités du Fonds européen pour les activités maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) en Bretagne, fonds dont la Région assurera les conditions de mise en œuvre et la gestion. Il sera attentif à la déclinaison concrète de ces objectifs, d'autant que le bordereau semble annoncer des inflexions en la matière, puisqu'il suggère que le FEAMPA pourra être utilisé pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables dans les entreprises et les zones portuaires, ce qui apparaît comme une nouveauté par rapport au FEAMP. Y aura-t-il d'autres réorientations de ce type ? Le CESER suivra donc particulièrement les travaux sur le FEAMPA en Bretagne au sein de la CORSPA.

Enfin, le CESER partage la proposition du Conseil régional d'élaborer une feuille de route régionale pour le développement de la propulsion par le vent en mobilisant le tissu industriel breton. Au-delà du soutien à l'innovation, le CESER invite le Conseil régional à impulser des réflexions sur les flux qui pourraient être concernés par ces nouveaux modes de transport (adéquation offre/demande) : existe-t-il une demande pour ce type de transport et, le cas échéant, les chaînes logistiques sont-elles adaptées ? Est-ce que les chargeurs seraient prêts à investir ces nouvelles offres ?

2.3.3.3. Encourager et accompagner la décarbonation de l'ensemble de l'économie bretonne pour faire de l'enjeu climatique une opportunité de développement

Sur proposition de Frédéric BAZANTAY
au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER approuve la démarche d'élaboration concertée des différents schémas (SRDEII, CPRDFOP et SRESR)⁴ afin qu'ils participent ensemble à l'objectif commun de transformation de l'économie bretonne, avec un objectif de sobriété de toutes les ressources (énergie, matériaux et même territoires) considéré comme central.

Le CESER se questionne sur l'équilibre à trouver entre le développement de filières émergentes et le soutien aux entreprises existantes dans les filières « traditionnelles ». Afin d'obtenir les impacts massifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui sont nécessaires, il conviendrait de ne pas mettre tous les moyens sur l'émergence de filière certes prometteuses (comme l'hydrogène ou les énergies marines renouvelables), mais dont l'impact sera visible à moyen terme (au-delà de 2030). Agir massivement avec des solutions matures pourrait avoir un impact économique et écologique tout aussi pertinent, y compris à court terme. La décarbonation est en effet porteuse d'opportunités aussi pour des secteurs tels que le BTP, par exemple. A ce titre, le CESER salue la proposition de mise en place d'une société de tiers investissement pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments, proposition dont il attend un bénéfice en termes de réduction des GES, mais aussi pour l'économie du territoire.

Le CESER souligne l'importance de sensibiliser et d'engager tous les pans de l'économie et pas seulement les acteurs des écosystèmes émergents qui par nature s'engagent dans les transitions. Il sera important de considérer le différentiel de difficultés entre des nouveaux acteurs qui intègrent nativement ces enjeux et des acteurs préexistants (notamment ceux qui disposent d'un outil industriel) pour lesquels la transition est plus complexe. A ce titre le CESER insiste sur l'importance de l'étude prospective qui donnera ainsi de précieux outils pour identifier notamment des entreprises importantes pour le tissu productif breton, et dont les productions sont très dépendantes des énergies fossiles (par exemple, la fabrication de chaudières).

Le CESER se questionne sur la capacité de l'agence BDI d'aller au-delà de son intervention sur les filières émergentes pour toucher l'ensemble des acteurs économiques. Cette nouvelle mission nécessitera de repenser son articulation et ses coopérations avec les autres acteurs de l'écosystème d'accompagnement des entreprises. Le CESER est prêt à participer aux réflexions sur le sujet, en lien avec sa récente étude sur « *Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne* » (2021).

Enfin, le CESER suggère qu'à l'occasion de la révision des différents schémas, l'opportunité soit saisie de créer une animation qui favoriserait la création d'un écosystème transversal d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation autour de la transition énergétique, afin de regrouper les forces vives de la Région et de créer des passerelles qui semblent manquer aujourd'hui.

2.3.3.4. Une opportunité de création de nouveaux emplois

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER partage avec le Conseil régional le fait que la transition énergétique et climatique soit génératrice de nouveaux emplois ou d'évolutions d'emplois existants et que l'accompagnement vers ces emplois nouveaux ou modifiés nécessite une ingénierie de formation.

Il soutient la proposition d'adapter les contenus des formations aux nouveaux métiers de la transition, mais ajoute qu'il s'agit aussi d'adapter les formations à l'acquisition des nouvelles compétences (sans se limiter aux « nouveaux

⁴ Voir l'avis spécifique sur ce dossier, présenté à cette même session.

métiers »). Il propose en outre que l'adaptation concerne non seulement les contenus des formations, mais aussi l'offre de formations et la pédagogie, ainsi que les qualifications.

Le CESER soutient également la proposition de développer les travaux d'observation des évolutions des métiers. C'est un enjeu essentiel pour l'adaptation des compétences aux métiers de demain.

Si le CESER rejoint le Conseil régional quant à la nécessité d'accompagner les publics les plus défavorisés en développant des formations à la « sensibilisation citoyenne », il considère aussi que les questions de sensibilisation aux transitions doivent viser tous les publics en formation et être absolument intégrées dans toutes les formations. Il s'agit là d'un enjeu qu'il a souligné avec force dans son rapport de 2017 intitulé « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne* »⁵.

2.3.4. Protéger et gérer les ressources naturelles, une réponse à l'enjeu climatique

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT, Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Les milieux naturels, en particulier les zones humides, les prairies, les landes et les nombreux espaces en libre évolution vers le boisement, constituent des sources majeures de stockage du carbone. Les atteintes à ces milieux sont encore quotidiennes et conduisent à la destruction de la biodiversité et au déstockage d'importantes quantités de CO₂ dans l'atmosphère. Le CESER approuve donc l'objectif de promouvoir, de la façon la plus ambitieuse possible, la préservation, la restauration et le développement des espaces naturels de Bretagne.

Le CESER remarque que cet objectif crucial ne peut cependant être atteint que par le biais d'une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs économiques, associatifs et des citoyen-ne-s. La région peut compter sur une multitude d'acteurs, jeunes, étudiants, retraités, particuliers, professionnels, apportant ainsi de réelles perspectives d'amélioration de nos pratiques.

L'atteinte de cet objectif dépend également de la mise en œuvre d'une démarche volontariste de transversalisation des politiques publiques. La Région, en sa qualité de cheffe de file de la biodiversité, a toute légitimité à porter haut cette démarche, tant en interne au sein de la collectivité qu'en externe avec ses partenaires. Le CESER, comme il l'a mentionné dans son rapport « *Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !* » (octobre 2020), encourage ainsi la Région à actionner tous les leviers qui s'offrent à elle pour atteindre cet objectif : sa commande publique, la création de Réserves naturelles régionales, l'accompagnement des Parcs naturels régionaux dans le développement des trames vertes et bleues, la formation d'écologues et de spécialistes de la gestion des milieux, la mise en place d'une gestion adaptative fondée sur la nature dans les ports ou le long des voies navigables, le soutien à la protection des têtes de bassins versants, du bocage et du grand cycle de l'eau, l'encouragement au développement d'une agriculture et d'une sylviculture au service du climat et de la biodiversité... Toutes ces mesures devront conduire à protéger la ressource naturelle et à sauvegarder les activités économiques qui y sont liées et qui marquent la Bretagne, à terre comme en mer et sur le littoral : pêche, conchyliculture, agriculture, tourisme...

Dans tous ces domaines de la politique régionale, des éco-référentiels seraient à construire pour accompagner les actions de terrain et éviter les erreurs. Cela suppose de soutenir le renforcement de la connaissance scientifique des écosystèmes terrestres et marins pour s'adapter aux changements du milieu et aux conditions d'exploitation. Cela suppose aussi de développer, au titre de la formation initiale ou continue, des filières diplômantes liées à la connaissance et à la gestion de la biodiversité : la biodiversité est une notion complexe dont l'analyse demande de nombreuses compétences techniques. Celles-ci sont sous-représentées en Bretagne et il importe de prévoir leur développement afin de pouvoir, dans le futur, s'appuyer de manière efficace sur le patrimoine naturel pour s'adapter au changement climatique.

⁵ CESER Bretagne, mai 2017, rapporteurs : Valérie FRIBOLLE et Joël SIRY

2.3.5. Une stratégie portuaire qui intègre le climat et l'énergie

Sur proposition de Jean-Yves LABBE
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Les ports régionaux accueillent des activités multiples : transport de marchandises et de passagers, construction et réparation navale, pêche et plaisance, industries et services, accueil des paquebots de croisière. Cette diversité d'activités est perçue par le CESER comme un atout, qui met ces ports en capacité de s'adapter et d'expérimenter de nouveaux modèles.

Les différents axes de l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques par la stratégie portuaire sont bien identifiés, même si le CESER regrette que cette stratégie n'ait jamais été formalisée en tant que telle suite à la Breizh COP.

Le CESER partage l'ambition du Conseil régional d'accompagner les acteurs portuaires et logistiques dans leur transition énergétique, à travers les actions citées (accueil des énergies marines, hydrogène, etc.).

Toutefois, ces ports étant gérés par différents concessionnaires, le Conseil régional reconnaît dans le BEGES 2019 présenté à cette même session ne pas avoir de levier d'action direct sur leurs consommations d'énergie. Des plans d'action différenciés devront donc être élaborés en concertation avec les concessionnaires pour la mise en œuvre effective de cette stratégie portuaire.

Il conviendrait par ailleurs de prendre en compte les potentielles dérives résultant des concurrences entre les ports et en conséquence de rechercher une complémentarité de l'offre portuaire régionale pour assurer le déploiement d'une chaîne logistique cohérente, intégrant le développement de l'intermodalité des flux.

2.3.6. Une politique touristique inscrite dans les transitions

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la commission « Economie et innovation »

Au lendemain d'une COP 26 décevante et d'un rapport du GIEC alarmant, le CESER salue l'engagement du Conseil régional pour faire face au dérèglement climatique dans sa politique de développement touristique. Par l'intermédiaire du Comité régional du tourisme, il porte depuis plus de 15 ans une stratégie pionnière d'engagement environnemental, largement mais encore insuffisamment partagée par tous les acteurs de la filière. Cette politique volontariste va au-delà des obligations réglementaires, d'autant qu'elle a été intensifiée par les orientations 2022/2025, avec plusieurs feuilles de routes du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs orientées vers des pratiques vertueuses, du point de vue de leur empreinte carbone.

Il reste néanmoins des marges de progression. Par exemple, si le partenariat avec l'ADEME pour proposer des outils de sensibilisation, de partage des bonnes pratiques et un accompagnement individuel des acteurs de la filière dans leurs démarches de certification constitue un levier intéressant, les outils de financement sont encore très peu utilisés en raison de conditions d'obtention toujours très restrictives.

Le CESER a toutefois du mal à percevoir, à la lecture de ce bordereau, si (et comment) la Région entend renforcer encore ses objectifs et/ou ses moyens. Le CESER attend donc que lui soient apportées des précisions concernant les modalités de déclinaison des objectifs de lutte contre le changement climatique dans la politique touristique, ainsi que sur la manière dont l'atteinte de ces objectifs sera évaluée.

2.3.7. Une mobilisation accrue des crédits européens en faveur de la transition énergétique et climatique

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge des questions européennes et internationales

Le montant total alloué à la transition dans la programmation FEDER/FSE 2021-2027 est de 115 M€, répartis de la façon suivante : 78 M€ pour l'énergie et le climat, 37 M€ pour le transport durable, et 25 M€ pour la biodiversité (comptés deux fois dans le document présenté). C'est sensiblement plus que les 81 M€ de la programmation initiale 2014-2020, mais moins si l'on compte les 64 M€ de fonds REACT-EU consacrés à la transition verte, portant le total de la programmation 2014-2020 à 145 M€.

Sauf erreur, le CESER ne partage donc pas complètement la qualification d'une mobilisation « accrue » des fonds européens en faveur de la transition énergétique et climatique, qui serait pourtant nécessaire.

2.4. Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Région Bretagne - 2019

Sur proposition de Patrice RABINE,
rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique

2.4.1. Observations générales

Dans son avis précédent, le CESER avait salué l'internalisation de la compétence Bilan Carbone à partir de 2020 et la transformation d'une obligation réglementaire en véritable outil stratégique de pilotage des politiques régionales.

Le CESER relève avec satisfaction que le Conseil régional s'efforce de produire un BEGES de plus en plus complet. Il souligne le volontarisme de la Région qui réalise chaque année cet exercice de bilan des émissions des gaz à effet de serre, alors que la loi n'impose la mise à jour des BEGES que tous les trois ans.

La loi relative à l'énergie et au climat⁶ a apporté pour les collectivités territoriales une modification importante concernant la réalisation des BEGES. Depuis novembre 2020, elle rend obligatoire, dans tout nouveau BEGES, un plan de transition, qui remplace l'ancienne synthèse des actions de réduction envisagées.

Le BEGES 2019 ne contient plus le plan d'actions, qui était présent dans le BEGES 2018 mais que la loi a rendu obsolète, et il ne contient pas encore le nouveau plan de transition. Celui-ci est en cours d'écriture. Il devrait être présenté à la session de juin 2022. Sa réalisation est, elle aussi, internalisée, afin que les services et les élu-es s'approprient la démarche.

La collecte de données reste un point crucial du BEGES. Les incertitudes liées à cette collecte peuvent engendrer de fortes variations d'une année à l'autre. À titre d'illustration, une différence d'unités des données collectées entre 2018 et 2019 pour les trains TER a entraîné à elle seule une augmentation de 6000 TeqCO₂.

Le CESER salue la mise en place de référent-es BEGES dans les services, chargés-es de vérifier les données transmises. De nombreuses pistes d'amélioration sont identifiées. Le périmètre d'étude a connu de légères évolutions, par exemple l'intégration nouvelle des consommations d'énergie du DATA Center de Rennes. L'amélioration de la collecte des données explique en grande partie la hausse des émissions totales de +2 %.

Sur la forme, le document est très pédagogique, il comprend de nombreux graphiques et permet une bonne appréciation des enjeux globaux. Ce document comporte toutefois quelques erreurs, tant dans la présentation de certains chiffres que dans les textes, portant à croire qu'il ne s'agit pas d'une version consolidée.

⁶ Loi LEC n° 2019-1147 du 8 novembre 2019.

2.4.2. Observations sur les émissions de GES

La connaissance de l'évolution des émissions de GES d'une année à l'autre, autrement dit de l'effet atténuateur (ou pas) des mesures prises, est une des conditions pour que le BEGES devienne réellement un outil de pilotage des politiques publiques.

Parce qu'elle avait induit en 2017 l'élargissement des compétences de la région aux ports et aux transports scolaires, la mise en application des dispositions de la loi NOTRe rendait très instable le périmètre du BEGES ; peu robustes les comparaisons entre les BEGES 2018 et 2017 ; très difficiles les comparaisons entre les BEGES 2017 et 2016.

Pour la première fois depuis la loi NOTRe, le périmètre du BEGES apparaît stable entre les deux années 2018 et 2019⁷. Il reste encore à améliorer la collecte et le traitement des données pour « s'approcher d'une photographie la plus fidèle possible ». Mais cette stabilité rend possibles, avec les réserves évoquées dans cet avis, les comparaisons entre les BEGES 2019 et 2018.

Notons que cette possibilité de comparaison pluriannuelle ne sera probablement pas offerte par le prochain BEGES 2020, en raison d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur le ralentissement voire l'arrêt complet de nombreuses activités, notamment celles qui génèrent les plus fortes émissions de GES (lycées, transports).

Entre les années 2019 et 2018, le CESER note les principales évolutions suivantes :

POSTES D'ÉMISSIONS DE GES

		TOTAL	DÉPLACEMENTS	ÉNERGIE	ACHATS	IMMO	GAZ FRIGO	DÉCHETS								
COMPÉTENCES RÉGIONALES	TRANSPORTS	43%	83 500	43%	83 500				2019							
			58 300		58 300				2018							
	LYCÉES	-21%	59 167	-97%	507	7%	27 300	-1%	26 650	39%	4 710			2019		
			74 500		18 700		25 600		27 000		3 400			2018		
	DESSERTES DES ÎLES	0%	17 700	0%	17 600	0%	100							2019		
			17 700		17 600		100							2018		
	PORTS	-28%	12 200			17%	2 100	0%	2 500	0%	6 400	-76%	1 200	2019		
			17 000		1 500		1 800		2 500		6 400		5 000	2018		
	FONCTIONNEMENT	2%	11 229	4%	8 400	-3%	920	34%	780	-10%	905			ns	224	2019
			11 000		8 100		950		580		1 000				20	2018
	AÉROPORT	-17%	3 500	24%	560	34%	805	-72%	140	-18%	1 890	-85%	35	-13%	70	2019
			4 200		450		600		500		2 300		230		80	2018
VOIES NAVIGABLES	-29%	1 200	-12%	264	20%	36	-36%	900							2019	
		1 700		300		30		1 400							2018	
TOTAL	2%	188 496	6%	110 831	8%	31 261	-3%	30 970	6%	13 905	-76%	1 235	194%	294	2019	
		184 400		104 950		29 080		31 980		13 100		5 230		100	2018	

SUR LES ÉMISSIONS DE GES ÉVALUÉES PAR COMPÉTENCES

- Les **transports** collectifs, ferrés et routiers, constituent la compétence régionale la plus émettrice de GES. 2019 est l'année du premier achat de car GNV par la Régie Illevia, en remplacement du diesel. Les cars roulant au diesel représentent en effet la principale source de GES (37 % du bilan total). Le CESER identifie ce mode de transport comme levier d'action prioritaire.
- Concernant les **ports**, les données n'ont pu être recueillies que dans les ports de Lorient, Brest et Roscoff. Des extrapolations d'émission de GES ont été faites à partir des données de ces 3 ports pour les 16 autres, ce qui fragilise le bilan. Les ports de plaisance et du secteur de la réparation navale sont exclus du périmètre par manque de données. Le principal levier d'action identifié par la Région réside dans le cahier des charges de consultation pour le renouvellement des contrats de concessions. Les nouveaux contrats de DSP pour les ports de Saint-Malo, Concarneau et Lorient prévoient la mise en place de compteurs intelligents qui couvriront 80 % de la consommation du périmètre des concessions, ce que salue le CESER.

⁷ Précision apportée page 34 : « Le périmètre d'évaluation n'a pas été modifié entre 2019 et 2018. »

- Concernant les **aéroports**, la principale source d'émissions de GES est liée aux immobilisations (bâtiments, pistes d'atterrissage, stationnements, machines...). Le CESER s'étonne qu'une comptabilisation différente de ces immobilisations entraîne la division par 3 des émissions de GES liées à cette compétence. Un éclairage méthodologique serait le bienvenu.

SUR LES ÉMISSIONS DE GES ÉVALUÉES PAR POSTES

- Les GES émis par le poste **déplacements** augmentent de 6 %. Pour ce poste majeur qui représente 59 % des émissions de GES, c'est une augmentation importante. Rappelons que le *plan d'actions* du BEGES 2018 précise que le poste déplacements est celui dont les données d'activité sont collectées de manière la plus précise. En 2019, les émissions de GES liées au transport des lycéens par les services de transport régionaux, qui étaient auparavant comptabilisées dans la compétence lycées, ont été transférées dans la compétence transports. Ce transfert explique l'effet vases communicants entre ces deux compétences (lycées - 97 % ; transports + 43 %).
- Les GES émis par le poste **énergie** augmentent de 8 %. Rappelons que le *plan d'actions* du BEGES 2018 précise que le poste énergie occupe la 2^{ème} place en termes de fiabilité des données. En raison du transfert évoqué au paragraphe précédent, l'énergie devient en 2019 le premier poste d'émissions de GES pour les lycées (46 %), ce qui met l'accent sur la nécessaire amélioration des performances énergétiques des bâtiments, le recours à des réseaux de chaleur, etc. Les attentes sur le Plan Énergie des Lycées restent fortes.
- En 2019, le **télétravail** était encore peu développé, une expérimentation avait été lancée avec 55 agents, soit 0,2 % des journées travaillées. Le CESER sera attentif à l'évolution de cette part en 2020.
- Concernant la **séquestration du carbone**, les forêts et prairies des voies navigables constituent des stocks de carbone reconnus, avec une capacité annuelle de séquestration de 70000 tCO₂, soit un peu moins de 4 % des émissions annuelles de la Région. Dans un avis précédent, le CESER avait signalé l'importance de la gestion de ces espaces et souhaité que la Région mette en œuvre les bonnes pratiques réalisables dans ce domaine.

2.4.3. Conclusion

Le CESER apprécie ce point de suivi réalisé par la Région, qui constitue une bonne cartographie de la situation des émissions de GES en 2019. Il note cependant l'absence de plan de transition associé et appelle de ses vœux une meilleure articulation entre le bilan GES et le plan d'actions devenu plan de transition.

Force est de constater, en effet, que les résultats sont encore loin de la trajectoire requise pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il est en particulier urgent d'agir sur la nature des carburants utilisés pour les cars scolaires, qui constituent le premier poste d'émissions de GES de la Région.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique

Nombre de votants : 101

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Laetitia BOUVIER (JA), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Laurent KERLIR (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

Adopté à l'unanimité



Intervention de Olivier LE NEZET

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)

Le plan proposé par la région Bretagne va dans le sens des préoccupations et urgences du moment. Il est tout à fait légitime que la région Bretagne contribue à répondre à l'enjeu du climat mais ...

Il est dommage que l'option alternative qui aurait consisté à intégrer cette problématique dans les missions des nombreuses instances et commissions créées par la Région Bretagne comme l'ABB ou le GIP/GIE des ports de pêche n'ait pas été une option soumise au débat. La CRML serait aussi un lieu légitime de discussion sur ce sujet pour les acteurs maritimes et la Région. Comment pourra se positionner le haut conseil breton pour le climat par rapport à ces instances et les administrations en charge du dérèglement climatique et de ses effets ?

Le plan souffre d'un manque d'initiatives concrètes :

- Il aurait été utile de détailler comment le Conseil régional entend soutenir la recherche et l'aider à mieux se coordonner.
- la transition des filières pêches et aquaculture vers une motorisation décarbonée n'est pas évoquée dans le plan breton. Comment le Conseil régional pourrait accompagner ce mouvement devenu inéluctable et dans lequel d'autres filières maritimes ont un pris une longueur d'avance ? La Bretagne dans le domaine maritime peut être leader dans le domaine.
- Si sur le long terme la transition énergétique ne fait pas ou plus débat. A court et moyen terme, les filières économiques à commencer par celles de la pêche et de l'aquaculture font déjà face aux effets du réchauffement climatique (prédatons, blooms planctoniques, invasion d'espèces exogènes, croissance exponentielle d'espèces indigènes mais au détriment d'autres espèces, multiplication de phénomènes sanitaires ou biochimiques...). Comme le réchauffement climatique global, ces phénomènes doivent être mesurés par les scientifiques et faire l'objet de propositions pour les limiter. Les filières touchées doivent pouvoir être accompagnées financièrement. De même, la réglementation ne permet pas toujours aux autorités administratives de faire face rapidement à ces phénomènes et doivent aujourd'hui recourir à des dérogations ou des expérimentations trop longues à mettre en place et dont le fondement n'est pas explicitement prévu par les textes cadres. Le SRADDET a-t-il pris en compte ces enjeux ?
- Le financement des politiques publiques pour la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets doit être mis au diapason des ambitions affichées. Pour les filières halieutiques, le FEAMPA doit permettre de le faire.



Intervention de Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Par accord avec l'UFC – Que Choisir

La CLCV Bretagne est particulièrement intéressée par le rapport du Conseil Régional nommé « *La région renforce son engagement face au dérèglement climatique* ». Notre association souhaite féliciter le Conseil Régional de sa proactivité et réactivité, car le rapport sera lancé peu de temps après la clôture de la COP26, dont il porte les ambitions et ce même au-delà de l'accord de minima signé à Glasgow. Par ailleurs, la CLCV Bretagne se réjouit de la place importante octroyée dans ce rapport à la société civile, notamment car :

- dans le cas des « *associations fortement mobilisées sur lesquelles il convient de s'appuyer* » telles que mentionnées en page 10, la CLCV réitère sa disponibilité pour soutenir l'action du Conseil régional dans ce domaine ;
- dans le cas du Comité permanent du Climat, mentionné page 6, la CLCV souhaiterait savoir quelle serait la coordination de celui-ci avec le CESER et quelle place serait réservée aux associations de consommateurs.

Sachant l'importance de la coordination stratégique, la CLCV Bretagne souligne aussi l'adéquation du *timing* choisi par le Conseil Régional, ce qui fera coïncider l'approbation de ce rapport avec le lancement des divers programmes européens, dont le Programme Opérationnel Bretagne.

la CLCV Bretagne est sensible à « *l'exigence de solidarité* » exprimée dans les éléments introductifs du rapport, notamment aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et au Pacte Vert Européen.

La CLCV note l'importance clé des transports du quotidien (pp.19-20), et elle estime indispensable la notion des raccordements dans une transition vers le transport collectif. Néanmoins, le rapport oublie de mentionner deux conditions essentielles pour les futurs passagers : des temps de trajet efficaces et des fréquences attractives, compatibles non seulement avec le travail mais aussi avec les études et les loisirs.

Sur la question du logement, la CLCV voudrait signaler que :

- les bénéficiaires à retirer des rénovations ne peuvent pas, surtout pour les résidents à revenus faibles ou moyens, se limiter à plus de confort. La rénovation doit aussi être traduite en bénéfice économique réel. Ce bénéfice financier ne doit pas être absorbé par les opérateurs privés ;
- la politique du logement ne peut pas se résumer à l'isolation des bâtiments, même si cela doit rester une obligation claire. La crise du logement est une réalité d'autant plus pressante en Bretagne que, suite aux confinements, la demande de maisons individuelles dans notre territoire s'est démultipliée, faussant le marché et rendant les biens immobiliers inaccessibles pour les revenus moyens et bas ;
- dans le cadre de cette politique de rénovation, et en lien avec notre partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, la CLCV voudrait suggérer une priorisation de l'action sur le logement indigne, en incluant des clauses sociales (telles que prônées par la politique européenne⁸). La précarité énergétique et l'insalubrité étant souvent liées, une action coordonnée dans ce sens nous semble urgente au niveau de la Région Bretagne.

Enfin, le rapport souligne l'importance de la contribution du système agricole dans notre territoire au total des émissions de GES (47 %). La CLCV s'inquiète aussi de la pollution des eaux par les nitrates. En concertation avec le secteur, il est urgent d'agir pour atténuer ces pollutions environnementales.

⁸ Directive européenne 2014/24 et art. 9 du TFUE.



J'interviens au nom de Bretagne vivante, d'Eau et Rivières de Bretagne et du Réseau Cohérence.

En Bretagne, la réussite des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dépendra en très grande partie, nous le savons tous, de l'évolution de notre **agriculture et des filières de l'agro-alimentaire**.

Nous espérons que les agriculteurs pourront s'engager dans une agriculture résolument plus agro-écologique, en capacité d'adapter ses volumes de production aux capacités de fonctionnement durable des écosystèmes.

Pour nos associations, l'agriculture bas-carbone de demain est une agriculture qui limite ses apports d'engrais et qui favorise le maintien du bocage et des prairies à flore naturelle car ces milieux sont le support d'une riche alimentation pour le bétail, une ressource pour la biodiversité, l'énergie, et la protection de la qualité de l'eau. Le maintien d'un bocage dense et d'un élevage bovin de plein air, extensif et biologique, respectueux des sols et de la nature, est une voie importante d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Nous aimerions qu'une attention particulière soit accordée par la Région au maintien et au développement de ces systèmes agricoles et des espaces naturels à forte valeur de biodiversité : ce sont des refuges pour la flore et la faune et notamment pour les insectes pollinisateurs dont le rôle est essentiel pour nos productions alimentaires.

Dans cette logique, nous pensons que les plantations forestières qui sont envisagées dans le **Plan régional de l'Arbre**, devraient se faire en cohérence avec cet objectif. Il s'agirait donc de décourager la plantation d'arbres dans les milieux herbagers, les landes et les zones humides et de privilégier le développement d'une part de la forêt linéaire sous forme de haies bocagères et d'autre part de la forêt urbaine, pour favoriser à la fois la régulation du climat et le bien être humain.

Nous pensons enfin qu'une approche globale de la filière bois devrait être engagée, comme cela est fait pour la méthanisation. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre d'un plan forestier peut se faire avec beaucoup d'efficacité écologique et un moindre coût financier, par exemple en laissant s'exprimer naturellement les boisements naturels qui se développent un peu partout en Bretagne.



Intervention de Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Les orientations proposées par le Conseil Régional quant à son engagement face au dérèglement climatique **retiennent tout notre intérêt**. Le constat réalisé est suffisamment **nuancé et reconnaît la complexité des enjeux environnementaux, économiques et sociaux et des évolutions à opérer**. En particulier s'agissant du secteur de l'agriculture, dont les **spécificités** sont aujourd'hui reconnues mais méritent toujours d'être rappelées.

Nous souhaitons cependant mettre en avant **3 points de vigilance**.

- 1) Le Haut Conseil Breton pour le Climat devra nécessairement compter en son sein des **agronomes ou autres scientifiques ayant une expertise des réalités de l'agriculture** en Bretagne
- 2) Les **spécificités des territoires** apportent un degré de complexité supplémentaire mais elles sont incontournables pour l'adaptation au changement climatique
- 3) **Les acteurs économiques devront avoir une place dans la gouvernance** et leur mobilisation mérite donc d'être mentionnée tout autant que celle des associations.

Nous soulignons par ailleurs ce qui nous semble être une **lacune** dans ce rapport d'orientation : **la question de la gestion quantitative de l'eau**. Car les conflits d'usage à venir demandent à être analysés pour être anticipés.

S'agissant de la **création d'une structure régionale de compensation carbone**, nous sommes aujourd'hui **interrogatifs**. Les agriculteurs, qui en sont de potentiels bénéficiaires, demandent à être intégrés à la réflexion au travers de leurs représentants. Ils ont déjà créé des structures collectives associatives, en particulier l'association All'i'homme. Il est indispensable de **réaliser un état des lieux avant de mettre en avant la création d'une nouvelle structure**.

Enfin, le rapport mentionne une **socio-éco-conditionnalité des aides** basées sur l'engagement des exploitants agricoles dans un « **contrat de transition agro-écologique** ». Cette notion devra être définie pour que sa pertinence soit appréciée. En veillant là aussi à **consolider les démarches existantes d'évolution des démarches agricoles**, plutôt qu'en imaginer encore une nouvelle.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

Si le développement économique, qui a connu une accélération historique avec la révolution industrielle et la capacité par la science et les technologies à produire de l'énergie, a permis à l'humanité de réaliser des progrès considérables en matière d'accès à l'éducation, à la médecine, à une amélioration sans précédent des conditions de vie, etc., force est de constater que l'humanité arrive à une période décisive de son existence.

Les prochaines décennies, à commencer par la décennie 2020 – 2030, conditionneront pour beaucoup les conditions de vie sur terre.

Cette réalité est pleinement comprise et assimilée par les représentants des entreprises et par aujourd'hui une très large majorité de chefs d'entreprise.

Nous souscrivons au projet de la Région de renforcer son engagement face au dérèglement climatique.

Il nous semble que la priorité doit résider dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Bretagne représente 0,05 % des émissions de Gaz à effet de serre quand la Chine et les USA en représentent 44 %. De toute évidence, l'avenir de la planète se décidera avant tout à Pékin et Washington. Pour autant, nous considérons bien entendu que la Bretagne doit faire sa part de l'effort collectif.

Nous souhaitons que la Région Bretagne engage son action dans un esprit constructif, pragmatique, avec les entreprises qui, rappelons-le, produisent la valeur qui permet le financement des salaires et des dépenses publiques.

Nous ne voudrions pas que l'ambition légitime de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité fasse l'objet d'une forme de détournement pour faire peser sur les entreprises des contraintes d'une autre nature, déconnectées des questions climatiques et environnementales.

Enfin, nous tenons à souligner ici, comme cela est d'ailleurs abordé dans le document soumis à notre appréciation, que la Région, en qualité d'acheteur public de prestations à des entreprises, notamment en matière de transport, peut accompagner très concrètement les entreprises dans l'évolution de leurs modes de production de prestations.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Lindsay MADEC Comité régional CGT de Bretagne

La Région Bretagne s'engage dans une délicate analyse générale de fond et établit ainsi un rapport dont les orientations sont en grande partie partagées par la CGT tant sur le fond que sur la forme. L'exemple de « l'impératif social » va dans ce sens puisqu'en effet « l'enjeu social et l'enjeu des transitions doivent donc être abordés comme un seul et même défi ».

La demande validation de l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat va dans ce sens.

Face au défi climatique, la responsabilité collective nous appelle une « *action coordonnée* » : « *La résistance de groupes d'intérêts de toute forme aux changements nécessaires ne peut être minimisée* »

Pour la CGT, l'exigence de solidarité ne doit pas être un système « compassionnel » mais bien une exigence « du global et du local ». Il y a nécessité de s'émanciper dans des actions quotidiennes d'un système capitaliste difficilement compatible avec l'urgence sociale et environnementale et ainsi mettre en œuvre concrètement une autre manière de réfléchir et de consommer selon une logique de circuits courts, accompagnés de services publics de proximité.

Le lien aux territoires est « la condition de la réussite ». Cela nous renvoie aux travaux du CESER comme le rapport de 2017 et d'autres visant les crises vécues récemment. Il convient donc de poursuivre la démarche BREIZH COP.

« L'atypisme » de la Bretagne doit être un champ de réflexion. Prenons l'exemple du modèle agricole qui certes peut faire état d'une performance mais se révèle malgré tout coûteux du point de vue des externalités par exemple sur l'ensemble des problématiques associées à la qualité de l'eau.

Si la Région avance ses pions dans une nouvelle cohérence des politiques régionales devant conduire à l'élaboration d'un budget « vert » pour 2022, de multiples leviers juridiques existent, en exemple : « l'article 280 de la loi « Climat et résilience » qui prévoit la création d'un délit général « d'écocide ».

En d'autres termes, il doit être possible de produire sans négliger l'humain et les ressources naturelles dès lors que l'on sort d'une logique de rentabilité à tout prix.

Le CESER approuve la création du conseil scientifique pluridisciplinaire et indépendant et sa double mission d'éclairage du Conseil régional et d'information générale du grand public sur le changement climatique et ses impacts. Ainsi, comme le préconise le CESER dans son avis et comme l'indique le Conseil Régional « *la mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des acteurs, mais aussi de l'ensemble des concitoyens demeure donc essentiel au regard de l'immensité des défis* ».

Pour la CGT, la condition de la réussite pour « moins de carbone » doit passer par l'intégration du coût global d'un bien ou d'un service. Ceci oblige à sortir de la logique à court terme du marché pour considérer les conditions de travail de fabrication et d'exploitation d'un produit, la pollution générée dans la fabrication et l'usage, la qualité des emplois, etc.

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) rendus obligatoires par la loi du 12 juillet 2010, deviennent un outil de mesure pour un monde ouvert et démocratique.

La CGT prend acte de la proposition de création d'un observatoire des données de l'achat public pour piloter la politique d'achat économiquement responsable.

Le schéma des achats économiquement responsables pour une politique d'achat au service de l'économie établit par la région Bretagne démontre déjà une démarche à suivre, mais la CGT souhaite que dans la passation des marchés tout ce qui est annoncé comme changement devienne déjà réalité.

L'éco-socio-conditionnalité des aides est également élément clé de la démocratie organisée car la commande publique n'est un levier que : « si l'on fait ce que l'on dit et qu'on le prouve ». Ainsi, la condition de réussite pour plus de cohésion passe par la réorientation des politiques régionales sur des bases de données économiques et sociales mais également environnementales. Pour la CGT, la condition de la réussite pour « plus d'emplois », est la refondation d'une politique industrielle répondant aux besoins sociaux qui trouve en écho les aspects de l'environnement. Pour répondre aux besoins de la population, avec des emplois de qualité, cela passe par une meilleure répartition des richesses.

Il ne saurait y avoir de transition juste sans que les travailleurs et leurs représentants ne soient impliqués de bout en bout et que la responsabilité des entreprises ne soit pleinement engagée.

Les leviers juridiques ne sont pas manquants : La loi « climat et résilience » valorise l'emploi avec des dispositions qui au-delà de l'atteinte à l'environnement et à ses ressources, constitue un enjeu important pour la santé des travailleurs.

La loi Pacte du 22 mai 2019, précise que l'entreprise a des comptes à rendre aux populations sur l'ensemble des impacts de leur activité.

L'article 116 du Code du commerce et le décret du 24 avril 2012, exigent un reporting sur « *la façon dont les entreprises prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité et s'acquittent de leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable* ».

La CGT partage le principe inscrit au bordereau que **"l'accélération de la prise en compte des enjeux de transitions sera ainsi pour le Conseil Régional une priorité stratégique"**.

La CGT attend des actes à partir des orientations, elle en aura certainement l'éclairage nécessaire lors de la session de février 2022.

Pour conclure, la CGT soutient vivement la modification du discours sur : l'impératif social et le défi climatique. Les deux enjeux sont mis au même pied d'égalité comme les 2 faces d'une même médaille. L'objectif politique reste bien le "bien-être" de la population pour le "développement responsable" de la Bretagne.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

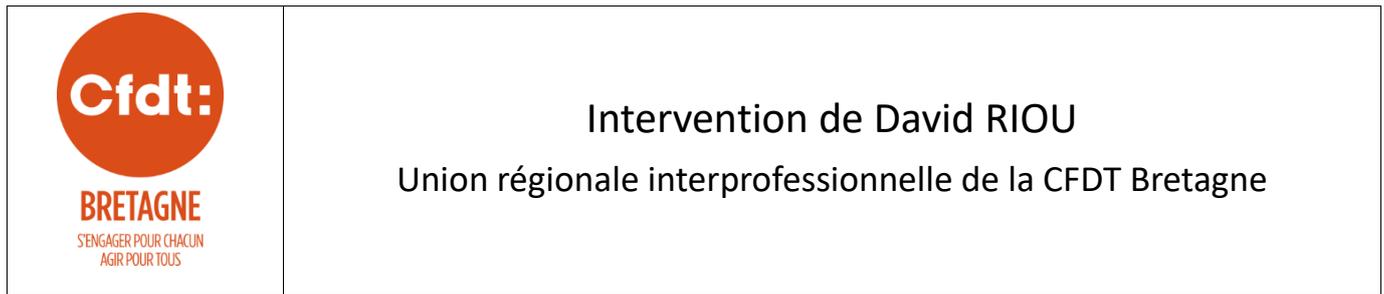
Je m'exprime ici au nom de JA Bretagne et de la FRSEA Bretagne.

Le Conseil régional présente sa politique « bien manger dans les lycées » comme un levier en faveur d'une alimentation de qualité au service du climat. Nous pouvons souscrire à cet objectif. Il est en effet judicieux d'approvisionner les cantines des lycées en produits locaux, de saison, produits frais et labels. Encore faut-il que les produits labellisés soient français et que l'obligation de qualité pour 50 % de l'assiette ne se fasse pas au détriment des 50 % restants, pour des raisons budgétaires.

Toutefois, un paramètre est oublié pour que cette démarche soit durable : assurer la juste rémunération des agriculteurs qui produisent ces denrées. Nous interpellons donc les élus et services de la Région pour savoir comment ils envisagent d'intégrer ce paramètre dans leur politique. La mise en place d'une tarification tenant compte du quotient familial répond à un besoin social, mais ne doit pas se faire au détriment de la rémunération des agriculteurs. Le Conseil régional doit s'assurer que le prix d'achat payé aux agriculteurs tienne compte des charges, mais également de l'investissement humain, financier et des risques pris pour produire cet aliment selon le cahier des charges demandé par l'acheteur. Il serait par ailleurs intéressant de sensibiliser les lycéens, « consomm'acteurs » de demain, aux spécificités de l'activité agricole et au juste prix des denrées alimentaires.

L'observatoire des données de l'achat public est une bonne démarche. Il serait intéressant qu'il contienne des données sur l'origine des achats notamment alimentaires, sur la rémunération équitable des agriculteurs fournisseurs et sur le coût matière pour les repas servis dans les lycées.

Merci de votre écoute.



La région renforce son engagement face au dérèglement climatique

Comme le rappelle régulièrement la CFDT et les acteurs du pacte de pouvoir de vivre, le défi climatique, avec ses conséquences toujours plus concrètes sur la planète, fait craindre des bouleversements sans précédent. Nous sommes entrés dans une ère d'incertitudes porteuses de doutes et de peurs pour notre avenir et celui des générations futures.

Les 66 propositions du Pacte du pouvoir de vivre s'articulent pour simultanément lutter contre le dérèglement climatique, enrayer l'érosion de la biodiversité, améliorer le quotidien des citoyens, renforcer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et construire une société plus juste et solidaire.

La société que nous voulons prend soin de toutes et de tous, en particulier des plus fragiles, protège la planète, les espèces et les êtres humains qui y vivent, donne un nouveau pouvoir d'agir à chacune et à chacun. Elle développe le pouvoir de vivre et d'agir individuellement et collectivement pour faire société et faire reculer les inégalités. La société que nous voulons vise à engager une transition écologique juste qui recrée de l'emploi dans nos territoires qui s'appuie sur le pouvoir des citoyens pour engager les transformations qui s'imposent. Pour saisir les opportunités en termes d'emplois nouveaux ou modifiés, les enjeux de formation sont essentiels, comme dit dans l'avis, tant dans l'adaptation des contenus que de la pédagogie et pour le développement de compétences nouvelles. La CFDT tient particulièrement à souligner l'importance d'une sensibilisation citoyenne à destination de tous les publics et défend la proposition qui intègre les questions de sensibilisation aux transitions dans tout parcours de formation. C'est une nécessité si nous voulons atteindre les ambitions affichées. Et, tout comme le CPRDFOP 2017-2022 portait un axe transversal autour de la transition numérique, le futur CPRDFOP, dans l'élaboration duquel la CFDT s'inscrira pleinement, devra afficher plus fortement les priorités des différentes transitions dans les politiques d'accès à l'emploi, de formation et d'orientation.

La CFDT approuve le principe de création du Haut Conseil breton pour le climat. Mais comme pour toutes nouvelles structures ou organismes il est primordial d'assurer une complémentarité et une coordination avec d'autres structures ou agences mises en place sur le territoire breton. Par exemple quelle articulation de ce Haut conseil pour le climat avec l'Agence sur la biodiversité ?

Cette transition nécessite de nombreux changements, mais ne pourra se faire sans la participation des corps intermédiaires, tant au niveau des territoires que des entreprises. Il nous faut reconnaître les limites à respecter pour que notre planète reste hospitalière. Et nous organiser pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, sans protection. Pour réaliser cela, chacun est nécessaire, chacun est important. La mobilisation de toutes et tous est essentielle.

La CFDT partage et votera cette contribution du CESER



Intervention de Bernard LAURANS

ENEDIS

Par accord entre les représentations régionales de la SNCF, de SNCF Réseau, d'EDF, du RTE, d'ENGIE et de la Poste

Je m'exprime au nom des entreprises en charge du Service Public de l'énergie et mon intervention traitera du chapitre sur la politique énergétique résolument tournée vers le « moins de carbone » et plus particulièrement à l'engagement de la Région face au dérèglement climatique, premier objectif stratégique du mandat qui débute.

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) établie en 2020 fixe comme objectif la neutralité carbone à horizon 2050 pour sortir des énergies fossiles et cette stratégie est à la base du rapport remis par RTE le 25 octobre dernier qui détermine les futurs énergétiques de la France en 2050.

Cette stratégie nationale ainsi que la stratégie de la Région Bretagne repose sur 2 leviers majeurs :

- Une baisse de la consommation, 40% au niveau national ;
- Une augmentation forte des énergies renouvelables pour répondre au besoin massif d'électricité.

En effet, pour décarboner l'ensemble des usages et répondre aux nouveaux besoins, il faudra augmenter la production d'électricité de 35% par rapport à la situation actuelle (selon un scénario médian de l'évolution des consommations.)

En ce qui concerne plus spécifiquement l'évolution des consommations, une électrification forte des usages chauffage et mobilité est nécessaire ; pour le chauffage des bâtiments, au-delà de la nécessaire rénovation thermique, l'électrification devra également intégrer le développement de la pompe à chaleur hybride.

Nous souhaitons également mettre l'accent sur la future place de l'hydrogène qui reste à définir, que ce soit dans ses schémas d'approvisionnement que dans ses usages, en rappelant que seule l'hydrogène produite à partir d'énergie décarbonée contribuera aux objectifs de la SNBC.

Pour ce qui est de la production, le mix énergétique actuel sera profondément transformé et il verra une forte augmentation du parc d'énergies renouvelables et une part de nucléaire qui inclut de nouveaux réacteurs. Nous saluons les engagements de la Région en matière de production des énergies renouvelables, et en particulier des EMR, qui doivent permettre de rattraper le retard pris par rapport aux objectifs du pacte électrique breton et d'accroître significativement la part des EnR, y compris la biomasse et la méthanisation dans le mix énergétique breton.

Dans l'ensemble des scénarios, les réseaux électriques de transport et de distribution doivent être redimensionnés pour rendre possible la transition énergétique et nous rappelons l'engagement de tous les opérateurs énergétiques dans le projet SMILE.

Enfin, pour créer les conditions de la réussite de cette ambition forte pour la Bretagne, nous estimons qu'il est nécessaire de relever les défis suivants :

- Technique, avec une vision complète du système production - réseau - consommation d'électricité, en énergie et en puissance ainsi que l'analyse des impacts de scénarios climatiques ;
- Economique, avec, notamment, une approche en coût complet pour la collectivité ;

- Environnemental, en intégrant l’empreinte carbone, les bilans matière, l’occupation des sols ;
- Sociétal, par l’acceptabilité des projets et par les implications potentielles sur les modes de vie des citoyens.

En conclusion, il apparaît que le système électrique de la neutralité carbone peut être atteint en 2050 et les entreprises publiques de l’énergie, engagées de longue date dans la transition énergétique, seront partenaires de la Région Bretagne dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Je vous remercie pour votre attention.



J'interviens au nom de Bretagne Vivante, d'Eau et Rivières de Bretagne et du réseau Cohérence

Nous soutenons l'avis du CESER et nous nous félicitons de la création d'un Haut Conseil Breton pour le Climat. Nous retenons l'analyse pertinente de la Région dans ce bordereau à la fois pour les constats de la situation que pour les actions déjà engagées. Si la prise de conscience de la priorité d'agir en faveur du climat dans le fonctionnement de la collectivité régionale est là, est-elle à la hauteur pour la mise en œuvre de l'action ?

Sur la mobilité : Si supprimer les motrices diesel est important, il faut surtout avancer des propositions TER supplémentaires pour réduire les transports en voiture domicile –travail, sachant que la moyenne sur la région est de 40 km/jour à 80 % en voiture.

Certaines actions proposées doivent malgré tout faire l'objet d'une analyse approfondie avant d'y investir massivement :

La Région envisage d'investir dans une flotte de bus roulant au biogaz. C'est symboliquement fort. Mais le BioGNV est-il vraiment une énergie décarbonée ? Est-on certains des chiffres présentés d'émissions de CO2 (page 13 : 0,6 Kg de CO2/km) ? Intègrent-ils le coût énergétique des intrants nécessaires à sa fabrication ? Si ceux-ci sont produits à base de végétaux cultivés avec des techniques énergétivores (engrais, mécanisation forte), d'effluents d'animaux nourris au soja de déforestation et aux méthodes de production très énergétiques (bâtiments, chauffages, climatisation...) le bilan GES et ENROI du Biogaz sera en réalité très mauvais, contrairement aux chiffres annoncés. C'est pourquoi il est important de réfléchir à l'ensemble du système de production et de mettre en place un système d'évaluation renforcée, voire de contrôle, des unités de production. Ainsi présenté comme solution de transition sans assurance de la réalité de ses émissions va engager de lourds investissements publics et le développement d'une filière pour plus de 30 ans.... Ne reproduisons pas les mêmes erreurs que pour les incinérateurs : les investissements lourds engagent sur des durées longues et même s'ils peuvent apparaître intéressants sur les premières années, ils se révéleront délétères pour tout le reste de leur durée d'exploitation.



Intervention de Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Tout d'abord la CRESS partage pleinement l'avis du CESER sur ce bordereau.

Nous notons avec satisfaction l'affirmation politique forte de la Région de placer le climat au cœur du développement durable de la Bretagne et en conséquence de réorienter certaines de ses politiques.

En effet les acteurs de l'ESS bretonne ont récemment réaffirmé leur vision du monde : toujours placer l'humain au centre, maintenir l'économie à sa juste place et garder la planète au cœur de nos préoccupations. Nous pensons que notre responsabilité est de construire un monde durable, sobre, économe en ancrant notre action dans le long terme et en se préoccupant des ressources consommées et des déchets produits. Le projet stratégique de la CRESS affirme d'ailleurs la nécessité d'agir en contribuant à la transformation écologique et énergétique de notre société pour sauvegarder nos ressources, notre planète et notre climat.

Nous saluons également la volonté de la Région d'envisager la lutte contre le dérèglement climatique comme un défi de première priorité à relever collectivement, et également de réussir les transitions en y intégrant pleinement une très forte dimension sociale.

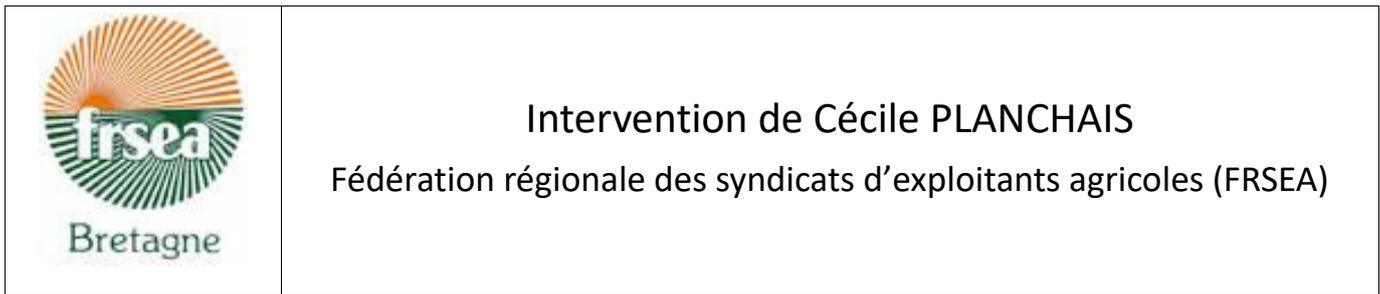
Cette double approche et les différents outils de mobilisation et de gouvernance (existants à renforcer ou à créer) en rendent néanmoins la mise en œuvre difficile à appréhender. La Région invite le plus grand nombre à participer à ces dynamiques, nous nous en réjouissons, mais il sera nécessaire d'en clarifier le cadre et l'accès pour permettre une bonne appropriation par les différents acteurs.

Nous notons également que les priorisations et les choix qui seront proposés à l'assemblée régionale, en lien avec les acteurs et partenaires bretons, seront l'occasion de temps de débats auxquels, bien entendu, nous sommes prêts à participer pleinement.

Nous apprécions aussi la reconnaissance de l'avantage que constitue la densité et la vigueur du tissu associatif breton, et le souhait de lui voir jouer un rôle déterminant dans cette mobilisation, notamment par le lien indispensable que les associations constituent entre la décision publique et la mobilisation citoyenne. Nous partageons l'avis de la nécessité de relancer le travail pour une alliance pour les transitions entre le monde associatif et les collectivités publiques.

Nous attirons l'attention du Conseil régional sur le fait que les éléments ciblés comme critères pour l'éco-socio-conditionnalité des aides (bilan carbone, Diag Eco Flux, démarches RSE) ne sont pas toujours adaptées au statut associatif (ni à nombre de petites entreprises d'ailleurs) alors qu'il existe un « guide des bonnes pratiques », obligatoire depuis la loi ESS de 2014, qui comprend des éléments sociaux et environnementaux, dont la mise en place est depuis plusieurs années encouragée et accompagnée en Bretagne, et qui pourrait être utilisé dans ce cadre.

Pour ce qui concerne la mobilisation des crédits européens en faveur de la transition écologique et climatique, nous souhaitons qu'elle ne se concentre pas uniquement sur les questions d'énergie et de biodiversité mais intègre également les actions visant à une consommation plus sobre, le réemploi, et la réduction des déchets.



Je m'exprime ici au nom de JA Bretagne et de la FRSEA Bretagne.

L'agriculture et l'agroalimentaire, secteurs phares de l'économie bretonne, apportent une contribution indispensable à notre souveraineté alimentaire, en nourrissant français, européens et des citoyens hors des frontières européennes. Ils contribuent aussi fortement à la stabilité économique de la Bretagne, à son taux de chômage faible et à ses paysages si attractifs. La lutte contre le changement climatique est un défi pour les agriculteurs, qui font évoluer leurs pratiques en permanence pour réduire leur impact et adapter leur activité. L'agriculture bretonne est aussi une solution face au changement climatique, notamment grâce à sa capacité de séquestration du carbone. Il serait dès lors contre-productif de baisser la production agricole bretonne et d'importer des produits alimentaires pour compenser. Les équilibres « carbone » doivent tenir compte des flux et des échanges avec les autres parties du territoire français et européen, et même des échanges mondiaux.

L'étude prospective attendue en 2022 doit absolument tenir compte de ces paramètres. Nous regrettons de ne pas avoir pu nous exprimer sur le sujet dans le cadre des travaux concernant cette étude. En effet, les organisations syndicales représentatives n'ont pas été associées, ni même consultées. Dans ces conditions, comment pourrions-nous accepter que cette étude puisse servir à influencer sur les lignes directrices du second pilier de la PAC ? Les futurs dispositifs de soutien agricole doivent être discutés entre la Région et les corps intermédiaires. En tant que syndicats majoritaires, nous ne laisserons pas ce rôle à d'autres.

Le sujet de l'éco-socio-conditionnalité des aides doit notamment être manié avec précaution. L'éco-conditionnalité des aides PAC est une réalité depuis de nombreuses années et se renforce à chaque réforme. S'y ajoutent de nombreuses réglementations européennes et françaises, avec des surtranspositions fréquentes. Dès lors, ajouter des contraintes à l'échelon régional serait synonyme de distorsions de concurrence insoutenables pour des producteurs déjà soumis à une concurrence déloyale forte de produits importés à bas coût dont les normes sont bien moins élevées. Le contrat de transition agro écologique évoqué dans le document ne doit pas être la porte d'entrée à de telles dérives.

Merci de votre écoute.



Intervention de Séverine DUDOT

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI

Avec la Breizh Cop, sous l'impulsion depuis 2017 du Conseil régional, la Bretagne s'est dotée d'une ambition collective d'adaptation aux enjeux climatiques tout en soutenant le développement des territoires et la réponse aux enjeux sociaux. Elle a aussi créé un cadre pour l'engagement des acteurs bretons. Basée sur le volontarisme de ces derniers, la Breizh Cop n'impose pas de normes ni d'obligations. Celles-ci sont portées par le SRADDET, qui liste 38 objectifs à valeur prescriptive.

L'exercice de concertation large et d'inscription des engagements portés par chacun des acteurs de la Breizh Cop débouche sur un nombre de projets important, près de 6 000.

Cette profusion, témoignant d'un intérêt et d'un investissement fort des acteurs bretons envers les défis climatiques, territoriaux et sociaux, introduit également une difficulté de lisibilité et de compréhension. Sans doute ces engagements ont-ils aussi été moins perceptibles pendant la crise du Covid.

Pour maintenir la mobilisation autour des enjeux des transitions et de la mise en œuvre des actions, de nouvelles dimensions pourraient leur être données, pour les rendre plus visibles aux acteurs bretons et à la population en général. Ainsi, des opérations de promotion ou de labellisation des réalisations ou des résultats obtenus rendraient visibles les efforts consentis et inciteraient à les renforcer. Chaque acteur serait ainsi plus motivé à s'inscrire dans cette dynamique.

Les entreprises bretonnes prendront toute leur part dans cette démarche. Pour autant, la recherche d'exemplarité par rapport à d'autres territoires peut les exposer, par anticipation des réglementations nationales ou européennes, à des distorsions de concurrence qui grèveraient la compétitivité des entreprises bretonnes par rapport à leurs concurrentes. N'oublions pas qu'elles sont déjà défavorisées par la périphéricité de notre région.

De même, les ambitions de réduction de l'empreinte carbone rencontrent des difficultés d'application car la mesure de celle-ci n'est pas normée pour toutes les activités économiques : les filières travaillent sur le cycle de vie des produits mais les modalités de diagnostic ne sont pas encore harmonisées. Pour progresser, il serait nécessaire de commencer par mettre en place des aides à l'évaluation et à la conduite du changement avec des objectifs réalistes.

Je vous remercie de votre attention.